


L'économie sociale et solidaire face aux défis de l'innovation sociale et du changement de société



AXE 3 : Monographies empiriques : analyse d'expériences alternatives

Atelier 3.2 Innovations sociales dans les services à la personne et les services sociaux

► **Titre de la communication :**

Economie sociale et action sociale territoriale : les innovations des associations à caractère social en Kabylie (Algérie)

► **Acronyme :**

[ESAST]

► **Auteurs :**

- Karima BENAMARA
(Laboratoire REDYL, Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou)

- Malika AHMED ZAID
(Laboratoire REDYL, Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou)

XII^e Rencontres du RIUESS
(Réseau Inter-Universitaire de l'Économie Sociale et Solidaire)
Nancy du 6 au 8 juin 2012

L'économie sociale et solidaire
face aux défis de l'innovation sociale et du changement de société

BENAMARA Karima¹ & AHMED ZAID Malika²

Laboratoire REDYL
Université Mouloud MAMMERRI de Tizi-Ouzou
k.sait@yahoo.fr & malika-ahmedzaid@mail.ummo.dz

Economie sociale et action sociale territoriale : les innovations des associations à caractère social en Kabylie (Algérie)

Axe 3 : Monographies empiriques : analyse d'expériences alternatives

Mots clés : Action sociale – Efficacité – Innovation – Territoire – Kabylie.

Résumé :

L'ancrage territorial des organisations de l'économie sociale et solidaire est porteur d'expériences innovantes en théorie, mais également dans la pratique en raison d'une prise en charge plus adéquate des besoins sociaux des personnes concernées comparée à celle de l'intervention publique. Le diagnostic de l'environnement social territorial en Algérie, notamment en Kabylie, nous montre que ses caractéristiques économiques, sociologiques et culturelles favorisent la mise en place d'un processus d'action sociale territoriale, fondée sur un partenariat entre les pouvoirs publics concernés et les organisations du secteur de l'ESS. Notre contribution consiste en l'étude monographique des actions des associations à caractère social localisées sur le territoire de la Kabylie. L'analyse des retombées qu'elles produisent sur les usagers et les bénéficiaires et enfin, leur implication dans un processus d'action sociale territoriale constituera notre préoccupation majeure.

Classification JEL: I38 - Government Policy; Provision and Effects of Welfare Programs
L31 - Nonprofit Institutions; NGOs
L38 – Public policy

¹ Maître Assistante-Doctorante, Laboratoire REDYL, Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et de Gestion, Université Mouloud MAMMERRI de Tizi-Ouzou.

² Professeur, Laboratoire REDYL, Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et de Gestion, Université Mouloud MAMMERRI de Tizi-Ouzou.

Introduction

De nos jours, l'économie sociale et solidaire (ESS) apparaît comme un modèle optimal de développement social territorial. En théorie, l'ancrage territorial des organisations de ce secteur de l'économie est porteur d'expériences innovantes en raison d'une prise en charge plus adéquate des besoins sociaux des personnes concernées que celle de l'intervention publique.

Les premiers services qu'offre généralement l'ESS sont des services d'assistance aux personnes dépendantes pour des raisons d'âge ou d'handicap. De cette idée sont nés les services à domicile que développe actuellement l'ESS : garde d'enfants, aide aux personnes âgées, livraisons de repas, travaux de jardinage, etc. Ces activités, que l'Etat-providence n'est pas capable de créer faute de moyens humains et financiers. De même, pour les entreprises privées, puisqu'elles sont peu rentables. L'ESS contribue également à la création de nouvelles formes de services sociaux, car les acteurs de l'ESS sont proches de la population ; ce qui leur permet de mettre en place des formes originales de services sociaux.

L'analyse de l'environnement social en Algérie, nous montre que ses caractéristiques économiques, sociologiques et culturelles favorisent la mise en place d'un processus d'action sociale territoriale, fondée sur un partenariat entre les pouvoirs publics concernées et les organisations du secteur de l'ESS. Il s'agit particulièrement des formes de solidarités locales connues en Algérie. Ces prédispositions sont exprimées dans des circuits d'entraide et de prise en charge commune des personnes nécessiteuses. Cette solidarité mariée, à la solidarité publique, au niveau territorial, donnerait lieu à des formes organisées d'action collective. Pour l'action publique, c'est un appui important à la fois sur le plan de la collecte d'information, de la recherche des moyens de financement et de la mise en œuvre de l'action. Dans ce sens et dans notre cadre d'analyse, nous inscrivons donc les associations à caractère social.

L'Action sociale, en Algérie est principalement le résultat de l'essor des Directions de Wilaya de l'Action Sociale³ qui regroupent tous les services déconcentrés chargés de l'action sociale de la Wilaya. Leur mission principale est d'encadrer la mise en œuvre du dispositif d'action sociale sur le territoire de cet échelon infra-étatique. Les services de l'action sociale développent et mettent en œuvre toute mesure de nature à encadrer les activités liées à l'action sociale de l'Etat et à la formation du mouvement associatif à caractère social. Elles sont chargées notamment de la mise en place, en relation avec les autorités locales, de dispositifs d'information relatifs à l'évaluation des besoins en matière de protection sociale et au recensement des catégories démunies et handicapées, d'une part. D'autre part, elle a trait à la promotion et au développement de toute activité d'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées. Elle est, enfin, compétente en matière d'animation, de coordination et d'évaluation de l'exécution des programmes de protection sociale, notamment ceux concernant les aides aux personnes âgées, aux nécessiteux, à l'éducation et la rééducation des handicapés, à la protection et la sauvegarde de l'enfance privée de famille et de jeunes en danger moral. Elle s'occupe néanmoins de la mise en œuvre de toute mesure de nature à promouvoir l'expression de la solidarité nationale en matière sociale, notamment en développant et en incitant le mouvement associatif.⁴

³ Notamment en matière de mise en œuvre, la conception et le financement demeurent du ressort de l'Etat central, soit le Ministère de la Solidarité et de la Famille.

⁴ Article 03 du décret exécutif N° 96-471 du 18/12/1996 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement des services de l'action sociale de la Wilaya, JORA n° 83 du 25/12/1996, p.17-18.

Dans cet ordre d'idées, les questions relatives au rôle et aux innovations que peuvent apporter les associations à caractère social, en matière d'action sociale, à l'égard de l'action publique s'avèrent cruciales. Quelles est la nature des contributions, des actions et des services sociaux qu'offrent ces associations ? Leur action est-elle spécifique comparativement à celle de l'action publique ? Porte-t-elle une innovation particulière, donc une meilleure qualité de service à la population en vue d'une meilleure efficacité de cette action ? Questions auxquelles nous essayerons de répondre par cette contribution.

Notre contribution s'articule autour de deux axes principaux. Le premier se propose le diagnostic de l'environnement social territorial en Kabylie dans l'objectif de déceler les implications des mutations sociales sur les modes d'organisation notamment quant aux institutions de l'ESS, dans les formes connues actuellement en Kabylie : associations, comités de villages-associations. Le second concerne l'étude de l'interaction entre l'action associative et l'action sociale territoriale portée par l'action publique en Kabylie. Il s'agit de la sorte, de vérifier la teneur des innovations qui s'inscrivent au compte de ces organisations de l'ESS, notamment l'action des comités de villages, dans le cadre des projets de développement communautaire, celle des associations à caractère social menées au bénéfice des handicapés et enfin celle de l'association « Touiza-Solidarité Internationale » relative au financement des micro-entreprises dans le cadre de prêts non rémunérés.

I. Diagnostic de l'environnement social territorial en Kabylie : une innovation organisationnelle

L'analyse de l'environnement social territorial en Kabylie, nous conduit à reprendre la thèse d'Emile Durkheim, qui soutient que le passage de la société traditionnelle à la société moderne est marqué par le passage d'une solidarité « mécanique » à une solidarité « organique ». Dans la société traditionnelle, les liens reposent sur la proximité dans des communautés de petite taille, la ressemblance, le partage d'une histoire et de valeurs communes. Tandis que dans les sociétés modernes, les hommes sont différents, nombreux et se fondent dans la masse. Les liens entre les individus reposent sur la division du travail car les individus deviennent dépendant les uns des autres et complémentaires face à la spécialisation des tâches.

En Kabylie, l'organisation sociale traditionnelle repose sur la solidarité familiale fondée sur la segmentarité (Cf. Masqueray et E. Gellner) se présentant comme un ferment social. Celle-ci est loin d'avoir disparu avec les mutations qu'a connues la société moderne, elle procède même à une refondation s'apparentant à des formes d'innovation sociale s'inscrivant dans des innovations organisationnelles exprimées principalement à travers « les comités de villages » mais aussi l'ancrage social et territorial de certaines associations.

I-1 Les solidarités « mécaniques » ou « cachées »

Nous sommes ici dans un contexte de solidarité privée et organisée sous des formes structurées insuffisamment reconnues par le législateur ou les instances publiques. Ce sont des formes de prise en charge communes entre individus partageant le même territoire géographique ou ayant des relations sociales dépassant ce cadre géographique (solidarités non formalisées, cf. J-Y Causer). En Kabylie, elles se présentent sous deux formes :

A- La solidarité villageoise

L'organisation familiale et villageoise de la société Kabyle traditionnelle, s'est toujours caractérisée par une construction fondée sur la cohabitation et la contribution de

chacun au bon déroulement des affaires de la communauté. Cette organisation et ses principes de prise en charge commune des intérêts collectifs, n'ont pas changé même en présence de services publics assurés par les représentants locaux de la puissance publique. Elle était et reste encore, dans la plupart des cas, plus qu'une forme de solidarité, un mode de vie, une composition culturelle qui fonde le groupe et le perpétue. Ce principe de vie communautaire s'est rapidement érigé en règle de conduite, puis en principe d'éthique dans lequel se reconnaissent les premiers contours du concept de citoyenneté. Cette approche de la vie en société, reconnaît à tout individu des intérêts, une personnalité et un comportement propre tout en le soumettant à certaines obligations telles que le respect d'autrui reposant sur le principe de réciprocité, la participation aux tâches d'intérêt collectif, la contribution aux charges communes et l'action solidaire au bénéfice des plus démunis.

Dans l'organisation sociale traditionnelle de Kabylie, il existe une auto-organisation familiale qui s'élargit et regroupe tout le village. Dans cette auto-organisation les membres d'une même famille et par élargissement d'un même village se prennent en charge mutuellement, ainsi les personnes dans le besoin (sous toutes ses formes) sont prises en charge et ne sont pas laissées pour compte. Ceci se fait moyennant les ressources propres des villageois.

Ainsi les plus démunis sont pris en charge par les villageois grâce à des échanges de services et de denrées alimentaires quotidiennement ou à l'occasion des fêtes religieuses, qui constituent un moment privilégié pour manifester la puissance de l'échange au moment du sacrifice collectif. Les services rendus prennent la forme d'entraide et de la réciprocité dans les échanges de services, tels que dans la construction de la maison, le remplacement d'un membre de la famille au moment du ramassage des olives. L'ensemble de ces solidarités donne lieu à des systèmes territoriaux d'action sociale provenant du sentiment de solidarité privée, qui, dans notre contexte actuel, peut être un palliatif à l'action publique sous condition d'en assurer la coordination et le bon usage.

Cette dynamique sociale est conduite par une assemblée de représentants des différents segments de l'organisation sociale exceptée l'élément féminin représentée de manière informelle⁵. La *tajmaât*, qui, outre son rôle porté sur les activités d'intérêt collectif, avait également la charge d'organiser la vie culturelle, de veiller à la préservation du patrimoine commun et de contribuer à la transmission des traditions et des valeurs⁶. L'action solidaire a contribué à l'édification du bâti communautaire (mosquées, écoles, maisons, routes, etc.) et à assurer un urbanisme adapté aux besoins. Elle était également chargée d'organiser la défense des biens et des personnes et à pourvoir à certains besoins de consommation collective et de sauvegarde des biens communs (eau, éducation, assainissement). Par ailleurs, elle contribuait à faciliter les labours, les semailles et les moissons ; à assainir la cité et à réduire les effets des drames, incidents et accidents qui pouvaient affecter les membres de la collectivité. C'est dans cette atmosphère que la *tiwizi* s'est institutionnalisée pour devenir le moyen de recours des plus démunis mais aussi des nantis, la force mobilisable en cas de nécessité, l'expression d'un

⁵ Par le conjoint, le père, le frère, etc.

⁶ Voir à ce propos AHMED ZAID (M), « *De la solidarité traditionnelle à la solidarité institutionnalisée : une transition mal consommée. Cas de la Kabylie* », Contribution au Centre de Recherches en Sciences Sociales de l'UMB, Strasbourg, 2007.

altruisme accessible aux plus pauvres, un moyen d'asseoir plus d'équité et de justice sociale.⁷ Elle sera portée par des infrastructures villageoises proportionnelles à la portée du microcosme villageois sécrétant des superstructures sociales en adéquation avec les demandes exprimées socialement.⁸

Cette forme d'organisation solidaire continue d'exister dans toutes les régions algériennes voire d'Afrique du Nord⁹. Elle est donc basée sur une cohabitation entre les riches et les moins riches ; la collectivité assumait ses responsabilités face à la misère, la maladie et les calamités naturelles. Pour cela la notion de chômage est restée méconnue tant que la raison, le travail et la générosité ont dominé.

Tout de même, ce modèle de la solidarité territoriale s'avère aujourd'hui menacé par les mutations des dynamiques d'organisation sociale et la montée de l'individualisme d'où la nécessité d'une politique territoriale visant à réhabiliter ces pratiques et à l'élargissement de ces actions à la prise en charge des personnes âgées, des handicapés et des plus démunis.

B- La solidarité religieuse

Le deuxième modèle de solidarité territoriale tire son origine des principes religieux. Il est lié à l'existence surtout des biens *habous*. « *Le habous est un acte juridique par lequel une personne, en vue d'être agréable à Dieu, se dépouille d'un ou plusieurs de ses biens, généralement immeubles, et les met hors du commerce, en les affectant à perpétuité à une œuvre pieuse, charitable ou sociale, soit d'une manière absolue exclusive de toute restriction (habous public), soit en réservant la jouissance de ces biens à une ou plusieurs personnes déterminées (habous de famille). A l'extinction des bénéficiaires, le habous de famille devient habous public.* »¹⁰. Les *habous* comprennent des biens immeubles, des terres et des rentes agricoles telles que le fruit des oliviers. Les revenus de ces *habous* publics sont d'une très grande utilité, pour assurer dans les petites localités des fonctions d'intérêt collectif.

L'autre grande forme de solidarité religieuse est la *zakat*, une obligation religieuse imposée annuellement sur les ressources financières supérieures à 85 grammes d'or (2,5 % d'acquittement), le bétail, les marchandises, les ressources extraites du sol, les fruits, légumes, céréales. La *zakat* est redistribuée aux pauvres, aux nécessiteux afin de vivre d'une manière décente.

Ces pratiques traditionnelles et religieuses ont joué et continuent de jouer un rôle important en Algérie sur le plan social matérialisée par des aides aux nécessiteux ainsi que sur le plan économique à travers une économie intégrée avec une dimension citoyenne et démocratique. Celle-ci respecte et génère des dimensions sociales et humaines sous tendue par le développement d'emplois durables et développent des réponses adaptées aux besoins des citoyens sur le territoire dans lequel ils vivent. C'est notamment le cas de l'institutionnalisation de la *zakat* par la création de la Caisse Nationale de la Zakat. Ce mécanisme d'essence religieuse comporte toutefois des entorses et des enfreintes aux principes budgétaires sacro-saints et en limite la portée car faisant fuir des moyens de

⁷ CHERIF CHAKIB (A) et SAIDI (T), « *Economie Solidaire et lutte contre l'exclusion : cas de l'Algérie* », in. Actes du colloque international : Gestion durable des territoires. Développement local et solidaire, regards croisés. U.M.M.T.O, Octobre 2007.

⁸ AHMED ZAID (M), op. cit.

⁹ Cf. CAMPS G., *Berbères, mémoire et identité*, EDISUD, Aix-en Provence

¹⁰ CHERIF CHAKIB (A) et SAIDI (T), op.cit.

financement collectif qui ne passent pas par le canal budgétaire. De même remettra-t-il en question un des attributs fondamentaux de l'impôt car pouvant dorénavant être constituée par une contribution en nature contrairement aux conditions exigées par l'impôt moderne.

I-2 Les solidarités « organiques » ou « apparente »

Nous avons caractérisé ce type de solidarité comme « apparente », car elle se présente dans un cadre organisé qui répond au statut réglementaire approprié. C'est une solidarité qui s'inscrit dans les canaux juridiques et réglementaires définis par le législateur, sous formes d'association, de groupes d'intérêts et d'organisation de l'économie solidaire, mais qui trouvent leur origine dans l'organisation sociale traditionnelle, notamment pour les comités de village.

A- Les associations

Ces organisations existaient déjà depuis l'indépendance mais n'ont connu une extension et un éclatement qu'avec l'ouverture politique de 1990 et la promulgation de la loi 90-30, relative aux associations. Avec la promulgation de cette loi, le régime juridique appliqué, aux associations s'est considérablement allégé du point de vue, des procédures de création et des contrôles d'exercice. Cette loi sera remplacée par une nouvelle loi en 2012.¹¹

Les associations tolérées sont globalement celles qui interviennent dans les domaines : religieux, politique, sportif, culturel, social et la protection des consommateurs. L'objectif public derrière ce choix de promotion et de développement du mouvement associatif, est celui de la création d'un relais entre la sphère publique : productrice des mesures publiques et la sphère privée : consommatrice de services publics. Ce relais doit contribuer à la prise en charge des besoins de la population non pris en charge par les organismes de services publics pour raison des défaillances multifformes.

Les associations à caractère social ont connu ainsi un grand développement. Elles s'organisent principalement autour de la prise en charge des personnes handicapées, souffrant de maladies chroniques et à un degré moindre, de la prise en charge des personnes pauvres. Dans le domaine du secours social, les associations reconnues d'utilité publique à l'image du Croissant Rouge Algérien et des Scouts Musulmans Algériens demeurent les associations les plus impliquées dans ce domaine dont la situation, peut être caractérisée de monopolistique. Autrement, de petites associations activent localement, mais leur activité et leur apport à la communauté restent limité. Cette activité est confinée dans des manifestations très ponctuelles lors des fêtes nationales et religieuses ; ce que nous allons essayer d'illustrer dans a seconde partie du travail.

B- Les comités de villages

C'est la nouvelle forme d'organisation réglementairement reconnue de ce que nous avons présenté, ci-dessus, dans le cadre de la solidarité traditionnelle des *Tajmâât*. Ces dernières se structurent, actuellement, en associations appelées « comités de villages ». Il s'agit de structure équivalente en zones urbaines aux « comités de quartiers » mais dont les fonctions et les principes sont assez différents. L'action sociale et l'aide sociale sont des fonctions régulières au sein des comités de villages, elles se présentent sous forme de secours

¹¹ Loi n° 12-06 du 12 Janvier 2012 relative aux associations, JORA N° 02 du 15 Janvier 2012, pp. 28-34.

financiers à la population démunie, d'aide en denrées alimentaires, tenues vestimentaires, etc. Les comités de quartier dans les espaces urbains ne s'intéressent pas automatiquement à ces aspects.

Ces comités continuent à jouer un rôle important dans la vie quotidienne du village et ce sont eux, qui suppléent aux défaillances des autorités publiques locales pour la réalisation de certains services : revêtement de routes, électrification des villages, l'alimentation en eau potable et l'aide pour les habitants démunis. Ils arrivent à réaliser des activités sur la base du volontariat et des participations financières avancées par les membres du village¹². Ces comités sont consultés, de temps à autre, par les élus locaux et l'administration déconcentrée. Ils jouent également un rôle important dans l'expression des besoins locaux et la mise en place des Plans Communaux de Développement.

L'organisation sociale territoriale en Kabylie, telle qu'elle se présente de nos jours tend à atténuer les effets de désagrégation du lien social sous l'impulsion de l'urbanisation des populations et de la modernisation des modes de vie. Les acteurs territoriaux concernés amorcent leurs organisations sur la base des modes de solidarités traditionnelles « mécaniques ». C'est le cas principalement des comités de villages, considérés en tant que modèle organisationnel innovant avec un ancrage territorial, qui répond de manière adaptée aux attentes des habitants. A côté de cette organisation, il y a lieu de rechercher, dans un second temps, les actions novatrices menées par ses associations dans leurs deux formes : comités de villages et associations à caractère social.

II. Interaction action associative et action sociale territoriale en Kabylie : Quelles innovations ?

Dans l'analyse économique, en Algérie, le poids du tiers-secteur a toujours été un indicateur peu étudié. Dans le cadre de cette contribution nous avons d'abord souhaité identifier sur une échelle microéconomique (territoire de la Kabylie) le poids des associations dans un domaine de l'action publique territoriale, celui de l'action sociale. L'étude ne s'est pas limitée uniquement à une analyse de la consistance, mais également à l'approche par l'innovation dans les pratiques associatives considérée comme un objectif en soi.

Pour ce faire, nous préconisons d'abord d'étudier de l'action des comités de villages dans le cadre des projets de développement communautaire, ensuite, l'action des associations à caractère social activant au bénéfice des handicapés et enfin l'étude d'un cas très particulier dans le cadre du financement des micro-entreprises par l'association « Touiza-Solidarité Internationale » pouvant, aisément, s'apparenter à des formes d'innovations sociales d'ordre organisationnel.

II.1 Le développement communautaire et l'action des comités de villages :

Initié par les pouvoirs publics en 1998 dans le cadre du programme d'appui au filet social, confié aux services de l'Agence de Développement Social pour son financement et aux

¹² TAIB (E), « Territoires, territorialité et participation dans la commune algérienne », in. Collectif « La revanche des territoires », éd. l'Harmattan, Paris, 1999, pp.169-192.

directions de l'action sociale et de solidarité au niveau territorial pour sa mise en œuvre, ce programme a pour objectif l'amélioration des conditions de vie des populations démunies vivant dans des sites défavorisées. Le projet doit par sa nature profiter à un maximum des personnes de la communauté concernée tant du point de vue de l'amélioration de leur bien être quotidien que du point de la création d'emplois temporaires ou permanents.

Le projet doit être parrainé et présenté par une association locale à la commune sur la base des aspirations des habitants, et le montant global du projet ne doit pas dépasser 4 000 000,00DA. La prise en charge financière se fera à raison de 90% du projet par l'Agence de Développement Social (ADS) et 10% restant par la communauté bénéficiaire.

Dans cette approche participative, les comités de villages ont exprimé et montré un éveil communautaire des populations et ont pu mobiliser les cofinancements nécessaires pour la viabilité de leurs projets. Ceci a permis la réalisation de 55 projets de développement communautaire sur le territoire de la Wilaya de Tizi-Ouzou pour un montant total de 140 512 558, 89 DA, soit un financement communautaire de 14 051 255,8 DA¹³. Les projets concernent principalement l'Alimentation en Eau Potable, l'assainissement, le revêtement des chemins de villages et l'éclairage public. Mais le plus innovant est celui de la réalisation d'un foyer pour handicapés, suite à la forte demande territoriale relative à ce type de structure.

II.2 Les apports et les innovations des associations à caractère social dans la prise en charge des handicapés

L'action des associations à caractère social ne peut passer inaperçue. La présentation de leur consistance, des activités et actions enregistrées peut être évaluée à travers les données suivantes. L'analyse comparative entre l'année 2007 et l'année 2011 montre bien un renforcement du nombre d'associations ; alors que la part de celles qui demeurent réellement actives restent en proportion identiques. Les activités investies quant à elles favorisent l'aide aux personnes démunies.

Tableau n °01: Nombre d'associations et orientation globale de leurs activités (2007)

Nbre d'associations agréées (pour l'année)	Nbre de projets Réalisés	Aide de la Wilaya	Aide du Ministère	Activités principales
140 dont 30 en activité régulière	19	780 000,00DA	10 048 594,48DA	<ul style="list-style-type: none"> - Solidarité ramadhan - Création de centre de prise en charge pour les personnes en difficulté. - Création de centre de formation. - Création d'atelier de différentes activités.

Source : Nos recoupements sur la base des bilans de la DASS (2007).

En 2011, le nombre des associations augmentera, il passera à 245 associations à caractère social sont agréées (entre renouvellement et nouvelles associations). Leur champ d'action sera également à la faveur des personnes démunies tout en réduisant sensiblement

¹³ Nos propres recoupements effectués sur la base des bilans de développement communautaire, DASS, 1999-2011.

leurs activités pour se confiner davantage dans les activités dédiées au maintien de l'assistantat puisque les activités concernant le soutien à la formation et à l'emploi relatives aux deux postes relatifs à la création de centre de formation et d'atelier de différentes activités au titre des « activités principales » exercées vont disparaître pour l'année 2011 (cf. Tableau n°1).

Tableau n °02 : Nombre d'associations et orientation globale de leurs activités (2011)

Populations prises en charge	Nombre d'associations
Populations démunies	145
Handicapés	52
Enfants en difficulté	25
Femmes en difficulté	16
Malades chroniques	07
Total	245

Source : Bilan DASS, 2011

Sur un total de 245 associations, seulement 45 exerceront des activités régulières en partenariat avec les services de la Direction de l'Action Sociale et de Solidarité pour un nombre total d'adhérents aux associations de 20 719, alors que le nombre de dossiers traités pour avis de constitution ou de renouvellement de bureau d'associations sera de 30.

Il est alors, à remarquer, que le nombre d'associations n'est pas faible pour une wilaya qui compte 67 communes dont la moyenne est entre 3 et 4 associations par commune, si on se base sur le nombre d'associations existantes. Le taux de couverture par commune, si on se base sur les associations en activité, serait de 0,67%, un taux qui s'avère assez faible. Le coût public de soutien à ses mouvements est beaucoup moins faible que le coût des autres dispositifs d'action sociale, tel que le filet social. Ceci montre l'importance des fonds privés qui entre dans le financement de l'action sociale associative et c'est ce que nous allons présenter ci-dessous.

L'une des actions les plus importantes et l'innovation principale qui est prise en charge par le mouvement associatif au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou, est celle de la gestion des établissements spécialisés dans l'insertion et la formation des personnes handicapés et démunies, sachant que les établissements publics spécialisés sont de l'ordre de cinq concentrés dans le chef lieu de Wilaya et des trois communes avoisinantes. Le tableau ci-dessous, présente le nombre d'établissements spécialisés, gérés par le mouvement associatif¹⁴.

¹⁴ Bilan d'activité de la DAS de Tizi-Ouzou, année 2005-2007.

Tableau n°03 : Etablissements spécialisés gérés par le mouvement associatif (2007)

Dénomination de l'établissement	Association gérante	Capacité théorique	Capacité réelle	Origine du soutien
Centre psychologique pour inadaptés mentaux de la Daira de Boghni	Association d'aide aux inadaptés mentaux de la Daira de Boghni	50	40	Subvention : Wilaya, Ministère et CNAS
Centre psychopédagogique pour inadaptés mentaux de la Wilaya de Tizi-Ouzou	Association des parents et amis des enfants handicapés de Tizi-Ouzou	60	44	Subvention : Wilaya, Ministère et CNAS
Centre psychopédagogique pour inadaptés mentaux de la Daira de Draa Ben Kheda	Association des parents et amis des enfants handicapés de T.O	50	50	Subvention : Wilaya, Ministère et CNAS.
Centre d'apprentissage en couture et broderie	Comité de Willaya du croissant rouge algérien	300	262	Subvention, dons et cotisations.
Atelier d'informatique, coiffure et cuisine traditionnelle.	Association sociale « le cœur sur la main »	116	91	Subvention de l'Etat
Atelier informatique et couture	Association culturelle « relation et promotion des handicapés »	20	10	Subvention du Ministère de la solidarité nationale.
Atelier d'informatique	Ligue de prévention et de la promotion de la jeunesse et de l'enfance	50.000	43.073	Financée par « Généralitat de cataluna », ministère de la solidarité et la fondation S/C Barcelon et « Hospitalet »
Centre prise en charge des enfants et des jeunes en difficulté : atelier de confection	Association des handicapés physiques de la commune d'Assi Youcef	20	15	

Source : D.A.S.S. (2007)

Tableau n°04 : Etablissements spécialisés gérés par le mouvement associatif (2011)

Dénomination de l'association	Intitulé de l'établissement	Localité Et nombre d'enfants
Association des parents d'enfants handicapés Mentaux de la wilaya de Tizi-Ouzou	Centre psycho-pédagogique pour enfants inadaptés mentaux	Tizi-Ouzou 80
Association des parents d'aides aux enfants inadaptés mentaux de la wilaya de Tizi-Ouzou (DBK)		Draa Ben Khedda 55
Association d'aide aux enfants inadaptés mentaux de la daïra de Boghni		Boghni 76
Association des handicapés et de leurs amis de la daïra de Bouzeguene		Bouzeguene 65
Association des parents et amis des enfants inadaptés mentaux de la Commune de Larbaa Nath Irathen (LNI)	Centre Médico-pédagogique	Larbaa Nath Irathen 56
Association sociale « Assirem » du village Ait Ailem Commune d'Ain El Hammam.		Ain El Hammam 30
Association d'aide et d'accompagnement des enfants handicapés mentaux de la wilaya de Tizi Ouzou		Tizi-Ouzou Ville 15
TOTAL		377

Source : Bilan DASS (2011)

Il est à constater que les ateliers d'apprentissage et d'insertion professionnelle des handicapés ont malheureusement disparus. En plus des activités citées ci-dessus, les associations contribuent également à l'actualisation des données de la carte sociale et dans l'opération de recensement des besoins vitaux des populations des sites identifiées comme poches de pauvreté.

Si l'action associative à caractère social, a réalisé des avancés considérables dans la Wilaya de Tizi-Ouzou, des lacunes sont toujours enregistrées. On remarque notamment que la tranche de population, qui bénéficie de l'action, reste limitée pour des raisons multiples, relatives particulièrement à l'éloignement géographique des centres urbains en sachant que la plupart des associations activent dans le milieu urbain à proximité du chef lieu de la Wilaya. Celles, qui activent dans les autres communes, sont installées au niveau des chefs lieu de

Daïra ou de communes ; elles ne touchent pas facilement les populations des villages demeurant particulièrement enclavés.

Nous avons également constaté la non-conformité des établissements associatifs de prise en charge de l'enfance en difficulté selon les textes réglementaires en vigueur et notamment le manque de personnel d'encadrement qualifié.

Il est enfin à signaler que les activités des associations restent limitées à la prise en charge psychologique et l'insertion par la formation, alors qu'il faut penser à développer une approche d'insertion par l'activité économique. L'emploi est la clef d'une indépendance et d'un développement humain. Ces constatations, nous laissent conclure que cette action présumée action de « développement social », présente des limites elle aussi. Du point de vue de l'efficacité, elle ne permet pas une intégration durable des personnes visées dans la vie sociale. Du point de vue de l'équité, la couverture territoriale, de cette action présente un déséquilibre géographique ne permettant pas l'accès de tous les concernés aux services fournis par ces structures.

II.3 Le Fonds d'appui aux micro-entreprises : une innovation particulière

Le projet de fonds d'appui aux micro-entreprises mis en place par Touiza-Solidarité International s'inscrit dans le cadre du projet pilote de développement local durable de la Wilaya de Tizi-Ouzou. Il consiste en l'octroi de microcrédits aux jeunes habitants, à la recherche d'un emploi qualifié, dans une des 19 communes du bassin versant du nouveau barrage de Taksebt, et, dont les possibilités d'accès aux formules ouvertes dans le cadre des dispositifs publics de microcrédit ou de soutien à la création d'entreprises sont faibles sinon inexistantes.

Ce sont des crédits destinés à financer de petits équipements en vue de la création d'activités génératrices de revenus durables. Ainsi, sont privilégiés les investissements destinés à permettre le lancement d'activités productives, dans les secteurs de l'agriculture, du tourisme, de l'environnement et de l'artisanat. Les microcrédits sont plafonnés à 350 000 DA. Le choix des bénéficiaires s'effectue après une première étude des dossiers de demande par le chef de projet AJIE par un comité de prêts (CdP) parrainée par un universitaire¹⁵. Les personnes présélectionnées suivent une formation de trois jours sur la création de micro-entreprises, animée par un formateur algérien pour permettre d'élaborer un projet (étude commerciale, financière et juridique).

A la suite de cette formation, les bénéficiaires sont sélectionnés par le chef de projet AJIE et le formateur local avec l'avis du Comité des Prêts. Il s'agit d'un Comité restreint (de 5 personnes) constitué par 3 membres du Comité d'Initiatives Locales, organe de gouvernance du projet, (Chambre de l'artisanat et des métiers, chambre de commerce et de l'industrie et chambre de l'agriculture) et par 2 Organismes public (ANGEM et ANSEJ) reconnues pour leur compétence dans le domaine de l'appui à la création et au développement des micro-entreprises.

¹⁵ Association de Jeunesse Intonative et Environnement, partenaire de Touiza-Solidarité Internationale dans la conduite du projet.

L'octroi des prêts est officialisé par l'AJIE dans le cadre d'une convention avec Touiza-Internationale. Un acte notarial légalise l'octroi du prêt¹⁶. En plus de l'apport financier une action d'accompagnement a été également prévue dans le cadre du montage du projet. Cette mission consiste à orienter, conseiller et suivre tous les porteurs en amont et en aval de l'octroi des prêts. Qu'il concerne le milieu rural ou urbain, le suivi du développement de l'activité financée est essentiel au maintien de bonnes relations avec les bénéficiaires et au respect des échéanciers de remboursement établis. L'accompagnement et le suivi interviennent à différentes étapes de la création d'activité.

Avant l'octroi du crédit, l'aide au montage du projet par une formation initiale animée par un formateur spécialiste dans la création d'entreprises et par un échange avec le chef de projet. Le porteur de projet est guidé pour la constitution d'un plan de travail qui comprend les 3 éléments relatifs d'abord à l'étude commerciale (étude du secteur d'activité, des fournisseurs potentiels, des concurrents, de la demande, etc.) ; ensuite à l'étude financière (élaboration du compte d'exploitation, plan de financement, plan de trésorerie prévisionnel) ; enfin, à l'étude juridique (quelle forme juridique l'activité à créer peut-elle prendre ?)

Si le dossier est accepté et qu'il y a octroi de crédits, des visites de suivi régulières doivent permettre de mettre en confiance le porteur de projet qui lance son activité, de s'assurer que les fonds prêtés ont bien été affectés à l'investissement prévu initialement (les factures d'achat d'équipement et de matériel sont à cette occasion contrôlées et collectées), et d'évaluer le démarrage de l'activité par rapport aux prévisions effectuées pendant l'étude.

Un suivi des porteurs de projet est assuré par le chef de projet durant la période de remboursement du prêt. Des formations complémentaires ont été organisées par la suite selon la demande des porteurs de projet. Afin d'évaluer le caractère durable des activités générées, un suivi annuel à distance des porteurs de projets financés a continué.¹⁷

Les concepteurs du projet se sont fixés au départ l'objectif de financer 23 micro-entreprises. Une très large mobilisation a permis l'identification de 163 personnes intéressées par la création d'une micro-entreprise. Chaque personne intéressée a rempli une fiche de candidature à l'obtention du prêt. Après formation et sélection le comité des prêts a finalement accordé 43 financements, soit 20 microcrédits de plus que les prévisions initiales. Ces projets ont donné lieu à deux types de prêts selon le caractère rural ou urbain, selon les vocations et les spécificités géographiques des communes suscitées. Les activités concernées sont l'agriculture, le petit élevage ovin, la production de lait de vache, l'engraissement de veaux et d'agneaux, la poterie, l'habit traditionnel, les bijoux kabyles, la plomberie et la réparation d'appareils électroménagers.

¹⁶ Touiza-Solidarité Internationale & AJIE, « *Note méthodologique pour l'octroi de prêts pour la création de micro-entreprises* », 30/10/2011.

¹⁷ Touiza-Solidarité Internationale & AJIE, op. cit.

D'un autre côté, un atelier de constitution de coopératives¹⁸, inscrit dans le cadre du projet pilote de développement local de la Wilaya de Tizi-Ouzou, conçu et financé par Touiza-Solidarité Internationale, mis en œuvre par l'association AJIE, a réussi la création et la mise en place de sept coopératives, par le biais d'une formation portant sur la création et la gestion des coopératives, présentées comme suit :

Projet	N^{br} d'associés	Objet
01 Coopérative de fabrication de bijoux kabyles	07	- Achat de matières premières et commercialisation du produit final
02 ASSALAS coopérative de potiers	07	- Rentabiliser l'activité ; - Labellisation du produit local « Maatkas Pottery » ; - Information ; - Commercialisation et sauver le métier en péril.
03 Coopérative des rouleuses de couscous	04	- Commercialisation du produit ; - Achat groupé ; - Lutter contre la contrefaçon.
04 Coopérative des producteurs de lait	08	- Approvisionnements en aliment de bétail ; - améliorer la qualité et la capacité productive ; - amélioration des moyens de travail et du savoir faire.
05 Coopérative des éleveurs de brebis	06	- ouvrir une nouvelle branche d'élevage ; Production et ente de lait de brebis.

Compte tenu de ce qui précède, nous constatons que les associations étudiées à travers cette contribution, ont été porteuses d'innovations qui sont le fruit d'un ancrage territorial, donc d'une proximité avec les demandeurs d'action sociale sous toutes leurs formes. L'innovation réalisée est aussi une conséquence de l'existence et du maintien du lien social prévalant au niveau territorial accompagnée d'une logique ou d'une perspective de développement, dans toutes ses composantes et dimensions, pour lequel aspirent ces organisations en tant que palliatif à la démarche d'assistanat empruntée par la sphère publique.

Conclusion

Les pouvoirs publics algériens ont, à diverses phases de son économie, mis en place une politique sociale de lutte contre le chômage, la pauvreté et les inégalités de toutes sortes afin de d'assurer la cohésion sociale. Celle-ci restent toutefois très limitées en matière de création d'emplois permanents ou d'insertion et donc de croissance économique à long terme. Cette démarche a nourri un esprit « d'assistanat » et de dépendance de l'aide publique. A ceci s'ajoute également le problème posé par le caractère individualiste de ces actions engageant uniquement l'action publique. Notre intérêt relatif à l'ES et ses perspectives tant en Algérie et particulièrement en Kabylie réside dans le fait de considérer que l'économie recherchée actuellement – en vue de la réalisation des fins d'efficacité, d'efficience et de performance de cette action – ne s'apparente ni à l'« économie de marché » ni à l'« économie publique »,

¹⁸ Certain de ces porteurs de projet ont bénéficié de microcrédits, octroyés par Touiza-Solidarité Internationale, mais d'autre non.

mais à une forme hybride d'économie, à l'intersection entre l'économique et le social. L'économie marchande et l'économie non marchande ne sauraient contribuer à la réguler à l'image des fonctions musgraviennes de redistribution de revenus et de régulation de la vie économique et sociale.¹⁹

Ces idées nous mènent à ouvrir des pistes de réflexion sur la refonte et la reconfiguration de l'action publique. Une reconstruction du point de vue des logiques d'action permettant de sortir de la démarche « d'assistanat » vers une perspective « d'autonomisation » des individus, le travail sur des objectifs à long terme et non de stabilisation dans le court terme. Du point de vue des acteurs de l'action publique, la mobilisation de ces derniers dans la société est indispensable, même vitale car elle permet une meilleure efficacité (information, partenariat, financement, etc.).

Notre analyse de la réalité sociale territoriale algérienne nous conduit à conclure que, l'organisation sociale des entités territoriales dispose d'atouts importants pouvant contribuer à la construction d'une politique d'action sociale territoriale revisitée et intégrative du rôle des acteurs. L'action publique doit, alors, considérer ces ressources territoriales pour conforter son action à travers la promotion et l'orientation de l'action associative.

Bibliographie

- AHMED ZAID-CHERTOUK M., (2011), Le renouveau de l'action publique en Algérie dans le contexte de crise économique mondiale : Essai d'analyse à travers l'exemple du service public de l'eau, *in Renewal of public intervention and contemporary crisis. Towards the emergence of a new form of regulation ?* sous la direction de P. BANCE et L. BERNIER, Publications du CIRIEC, P.I.E. Peter Lang, Coll. Économie sociale & Économie publique, Vol. 3, 342p.
- AHMED ZAÏD (M) et BENAMARA (K), (2011), *Les spécificités du management des entreprises de l'économie sociale : Etude du processus de création et mise en œuvre des coopératives de microcrédit par l'association Touiza - International*, in Actes du colloque international : « Les effets de la mondialisation sur le management des organisations des pays en développement », Université d'Annaba, 06-07/12/2011.
- AHMED ZAÏD (M), (2008), *Prédispositions sociales traditionnelles et limites des dispositifs institutionnels de l'action sociale territoriale en Algérie*, Contribution au 27ème Congrès du CIRIEC, *Innovation and Management. The responses of public, social and co-operative economy enterprises to major challenges*, Séville, 18/09/2008.
- AHMED ZAID (M), (2003), *Conflits de gouvernance locale : l'organisation sociale traditionnelle face à l'organisation territoriale du droit positif en Kabylie (Algérie)*, Colloque international *Gouvernances et transactions sociales*, CRESS, Université March Bloch, Strasbourg, 4-5/12/2003.
- AHMED ZAID (M), (2005), *Prédispositions culturelles et mécanismes actuels de l'économie sociale et solidaire en Algérie*, Communication au colloque international : *L'économie solidaire : champs théoriques et pratiques*, Tlemcen, 21-22/11/2005.

¹⁹ MUSGRAVE R., *The theory of public finance*

- AHMED ZAID (M) & BOULIFA (Y), (2007), *Les formes d'organisation de l'économie sociale et solidaire : des formes latentes aux formes actuelles*, Colloque international Gestion durable des territoires, Développement local et solidaire : Regards croisés, HCFAUR n°2005-18/UHA-UMMTO, 28-29/10/2007.
- AHMED ZAID (M), (2007), *De la solidarité traditionnelle à la solidarité institutionnalisée : une transition mal consommée. Cas de la Kabylie*, Contribution au Centre de Recherches en Sciences Sociales de l'UMB, Strasbourg.
- BENAMARA (K) et AHMED ZAÏD (M), « *Intervention et action sociales des collectivités territoriales algériennes* », in Actes du colloque international : « Intervention sociale, regards croisés », Université A. MIRA Bejaïa, juin 2007.
- BENAMARA (K) et AHMED ZAÏD (M), « *Réflexion sur le rôle de la solidarité locale dans le développement social : illustration à travers l'action sociale associative au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou* », in Actes du colloque international « Gestion durable des territoires. Développement local et solidaire, regards croisés », HCFAUR n°2005-18/UHA-UMMTO, 28-29/10/2007.
- BENAMARA (K) et AHMED ZAÏD (M), « *Les mécanismes de régulation socio-économique en Algérie face à la crise financière mondiale : Quelle opportunité pour l'économie sociale ?* », in Actes du colloque international « La régulation de l'action publique dans le contexte de crise financière mondiale ». REDYL-CIRIEC, U.M.M.T.O, Mai 2011.
- CAUSER (J-Y) (2007), *De la solidarité mécaniste à la solidarité organique*, in Actes du colloque international « Gestion durable des territoires. Développement local et solidaire, regards croisés », HCFAUR n°2005-18/UHA-UMMTO, 28-29/10/2007.
- BERNOUX (J-F), (2009), *Evaluer la performance de l'action sociale*, éd. Dunod, 154p.
- CHERIF CHAKIB (A) et SAIDI (T), (2007), *Economie solidaire et lutte contre l'exclusion : cas de l'Algérie*, in Actes du colloque international « Gestion durable des territoires. Développement local et solidaire, regards croisés », U.M.M.T.O, oct. 2007.
- DEMOUSTIER (D), (2001), « *L'économie sociale et solidaire, s'associer pour entreprendre autrement.* », Co-éd. La découverte & Syros, 206 p.
- DEMOUSTIER (D) Cord. (2002), « *Economie sociale et développement local.* », Les Cahier de l'Economie Sociale, éd. L'Harmattan, 173 p.
- DRAPERI (J-F), (2007), « *Comprendre l'économie Sociale. Fondements et enjeux* », éd. Dunod, 264 p.
- FLAHAULT (E), NOGUES (H) & SCHIEB-BIENFAIT (N) Dir., (2011), *L'économie sociale et solidaire : nouvelles pratiques et dynamiques territoriales*, éd. PUR, 258 p.
- JEANTET (T), (2006), *Economie sociale, la solidarité aux défis de l'efficacité*, éd. La Documentation Française, 175 p.
- MASQUERAY (E), (1987), *La formation des cités chez les populations berbères. Les Kebaïles, les chouïas de l'Aurès et le Mzab*, EDISUD
- LAVILLE (J-L), (2010), *Politique de l'association*, éd. Du Seuil, 354p.
- NAVES (P), DEFALVARD (H) et Al, (2006), *Economie politique de l'action sociale*, éd. Dunod, 313 p.

- NOYA (A) & CLARENCE (E) Dir, (2009), *Pour une économie sociale : créer la richesse par l'intégration sociale*, éd. Economica, 280 p.
- PRIOU (J), (2007), *Les nouveaux enjeux des politiques d'action sociale et médico-sociale. Projet de vie et participation sociale*, éd. Dunod, 326 p.
- RICHEZ-BATTESTI (N), (2008), « Innovations sociales et territoires : une analyse en termes de proximité ; une illustration par les banques coopératives », *Marché et Organisation*, n°7, novembre 2008.
- ZAOUAL (Y) Dir., (2008), *Développement durable des territoires : économie sociale, environnement et innovation*, éd. L'Harmattan, 235 p.

Documents divers :

- BENAMARA-SAIT (K), (2009) : « Contribution à l'étude de l'efficacité et de l'équité de l'action sociale des collectivités territoriales algériennes : Application aux collectivités territoriales de la Wilaya de Tizi-Ouzou. », mémoire de Magister sous la direction du Pr. AHMED ZAID Malika, REDYL-UMMTO.
- Bilans DASS de la Wilaya de Tizi-Ouzou, années 2005-2012.
- Touiza-Solidarité Internationale & AJIE, « *Note méthodologique pour l'octroi de prêts pour la création de micro-entreprises* », 30/10/2011.
- Loi n° 12-06 du 12 Janvier 2012 relative aux associations, JORA N° 02 du 15 Janvier 2012, pp. 28-34.
- Décret exécutif N° 96-471 du 18/12/1996 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement des services de l'action sociale de la Wilaya, JORA n° 83 du 25/12/1996, p.17-18.